

E D I T I O N
M A I 2 0 1 3

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 29 MAI 2013 N°41



Sommaire

Compte rendu du
Conseil Municipal

Informations
Communales

Informations Diverses

DANGER

Une maison sur notre commune présente un grand danger pour la sécurité publique.

En effet, cet édifice risque de s'effondrer. Les propriétaires étant décédés, il n'y a plus de responsables en cas d'incident(s). *Il est formellement interdit de pénétrer sur cette propriété qui est privée.*



MODIFICATION DU P.O.S.

Les dispositions de l'ordonnance du 5 janvier 2012, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 prévoit que certaines procédures de modification des POS (Plan d'Occupation des Sols) et des PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui sont à l'initiative du maire, peuvent être réalisées selon une procédure simplifiée ne nécessitant pas la soumission du projet de modification à enquête publique mais sont subordonnées à une mise à disposition du public du projet pendant un mois.

Il s'agit des modifications du règlement du POS, à l'exception de celles qui :

- soit majorent de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- soit diminuent ces possibilités de construction ;
- soit réduisent la surface d'une zone urbaine ou d'une zone à urbaniser.

Ces trois cas de modification du règlement restent soumis à enquête publique.

Hormis ces 3 cas, et conformément à l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme, le projet de modification est mis à la disposition du public pendant un mois dans des conditions permettant au public de formuler ses observations. Le Conseil Municipal en précise les modalités au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis de l'Etat a informé la commune qu'un problème concernant le champ d'application de la procédure de modification simplifiée risquait de mettre en cause la sécurité juridique de celle-ci. Il s'agissait en fait d'un souci concernant la rédaction d'un point de règlement qui pouvait être interprété comme augmentant de plus de 20% les possibilités de construire dans la zone ND. Une solution rédactionnelle a été définie, en accord avec les services de l'Etat. De plus, il est également apparu que le courrier de notification du projet de modification simplifiée aux services de l'Etat a été réceptionné le 4 mars 2013 alors que la consultation du public avait démarré le 1^{er} mars.

Suite aux éléments précédents, et afin de sécuriser juridiquement la procédure de modification simplifiée du P.O.S. communal, le Conseil Municipal a retiré la délibération du vendredi 25 janvier 2013, et a pris une nouvelle délibération précisant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification pendant un mois :

- Le projet de modification du POS, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un mois, du lundi 10 juin 2013 au vendredi 12 juillet 2013 inclus ; aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h.
- Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie (61 rue du 3^{ème} spahis algériens), à l'attention de M. le Maire.

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales du journal « Dernières Nouvelles d'Alsace » diffusé dans le département du Haut Rhin ; ainsi que sur le site internet de la commune www.lebonhomme.fr ; et dans le journal municipal du Bonhomme. Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation;

DEMANDE DE SUBVENTION - UNICEF

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention.

EMPLOI D'ETE

En raison des congés d'été du personnel du service technique communal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de créer un poste d'emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du **1^{er} juillet au 31 août inclus, à pourvoir par période de un mois**, à temps complet. La rémunération se fera sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.

MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RUE DE LA SCIERIE

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant au choix du maître d'œuvre qui sera chargé du suivi des travaux d'aménagement de la rue de la scierie et accepte l'offre de la société suivante : Concepteur d'Aménagement Durable - 14 rue des Ribeaupierre - 68150 Ribeauvillé ; dont les honoraires s'élèvent à 4.000 euros HT pour des travaux d'aménagement de la rue estimés à 83.000 euros HT ;

RAPPORTS ANNUELS – SERVICE DE L'EAU ET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance donne un avis favorable aux deux rapports relatifs à l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Les rapports sont à la disposition du public, en mairie.

CONCESSION DE SOURCE A LA CHAPELLE – BARADEL PASCAL

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Pascal Baradel bénéficie de l'eau d'une source, captée sur le terrain communal sis à la chapelle, section 17 parcelle 55, pour l'alimentation en eau de sa maison d'habitation qu'il loue au 122 la chapelle. Aussi, il y a lieu d'attribuer une concession de source rattachée à la maison à compter du 1^{er} juin 2013. Le tarif de la concession est de 40,- Euros/an ;

ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE SUR L'EXERCICE 2012 (BUDGET GENERAL) DM N° 1

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'une vente de bois de 2012 est annulée Ainsi le titre de recettes est annulé; les crédits sont votés.

ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE SUR L'EXERCICE 2012 (BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT)DM N° 1

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de la trésorerie de Kaysersberg d'annuler une facture d'eau et de l'adresser à une autre personne. En effet, le destinataire initial de la facture était erroné.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au 28 juin 2013 à 20h30.

INFORMATIONS COMMUNALES

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.O.S

La commune de Le Bonhomme a décidé d'engager une modification simplifiée du POS afin de permettre de traiter les points suivants :

- Zones urbaines UA et UB : modification des conditions régissant les pentes de toiture pour les annexes - rectification d'une erreur matérielle.
- Secteur naturel NDs – sous-secteur NDs 1 : actualisation des possibilités d'évolution des constructions existantes - modification de la hauteur maximale autorisée pour les constructions - rectification d'une erreur matérielle.
- Ensemble des zones: introduction de la notion de surface de plancher - actualisation concernant les normes de stationnement.
- ***Les pièces du dossier de modification simplifiée seront mises à la disposition du public en mairie durant 33 jours consécutifs du lundi 10 juin au vendredi 12 juillet inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le lundi de 14 h à 18 h.***

Pendant toute la durée de mise à la disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée pourront être consignées sur le registre déposé en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

COURS INFORMATIQUES

A l'initiative du service animation de l'APALIB et en collaboration avec les municipalités et la Caravane de l'informatique, une animatrice et des bénévoles se déplacent avec le matériel nécessaire de commune en commune. Elle propose aux personnes qui souhaitent se familiariser en douceur avec les nouvelles technologies, une initiation à l'informatique. Le but est de reprendre les bases et de donner les clés pour s'en sortir à la maison ; avant manipulation de la souris, découverte du clavier, exploration de l'ordinateur, traitement de texte, archivage, maintenance, sont autant de thèmes abordés. N'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie.

EMPLOI APPRENTI

L'hôtel de la Poste au Bonhomme, recherche un ou une apprenti(e) en salle pour la prochaine rentrée scolaire. Contact: Hôtel de la Poste, rue du 3ème Spahis Algériens 68650 Le Bonhomme: Tél : 03 89 47 51 10 Fax : 03 89 47 23 85 contact@hotel-la-poste.com <http://www.hotel-la-poste.com>

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, ERDF, Electricité Réseau Distribution France, a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. **Horaires des coupures: vendredi 5 juillet 2013 de 08h30 à 11h30.** 149, 150 AUX EAUX ; 140, 140A LA HOLLEE; 135 LE ROND GAZON; 142 LA QUIOSERIE; 70A RTE DE STE MARIE AUX MINES; 139 CHEVREGOUTTE; 153A ROUTE DE STE MARIE; 138 RAIN MARCOT; 154 CHIBLIN; 152 LE CHIBLIN; 10 RUE DES BRUYERES; 1,5, 11 au 13, 20 au 22, 26, 5A ROUTE DES BAGENELLES; 155 LA GRAUDE; 153 BELLES FOURRIERES; 30 LES BELLES FOURRIERES; 137 LES TOURNEES; 141, 144, 145A LES BAGENELLES; 137, 136 LES TOURNEES; 151A LA ROCHE; 143 au 147 COL DES BAGENELLES; 143A RENAUD ROCHE; 5, 4 au 6 VIEILLE ROUTE

LE SKI CLUB BONHOMME NUMERO UN EN ALSACE

La remise des prix du grand prix du comité régional des Vosges a eu lieu le samedi 25 mai à Sélestat. Pour cet hiver 2012/2013 le ski club Bonhomme et les coureurs figurant dans le top cinq du comité ont été récompensés pour leur belle saison. En grand prix du massif, neuf podiums individuels et par équipe pour le ski club. Par équipe le ski club termine quatrième en catégorie jeunes et adultes ainsi qu'au classement général sur quarante clubs engagés derrière Gérardmer – Ventron et La Bresse. En individuel Schuster Marie 3^{ème} U 30. Dufour Yannick vainqueur toutes catégories remporte le classement Grand Prix et premier chez les U 30 – Cottet Antoine quatrième U 18 – Zelus Guillaume quatrième U 21 – Grimm Théo quatrième U 14 – Laurent Pierre quatrième vétérans. A l'échelon inférieur concernant uniquement les jeunes, le ski club Bonhomme réalise une superbe performance en COUPE D'ALSACE (Haut-Rhin – Bas Rhin – Territoire de Belfort) en terminant meilleur club de la région avec 1861 points devant les V T Mulhouse 1746 points le SCOSEG Guebwiller 993 points sur 23 clubs classés. En coupe d'Alsace cinq podiums individuels: Chez les U10 Fonné Eglantine troisième et Perrier Clara quatrième; Chez les U14 Frantz Elise deuxième – Grimm Théo deuxième – Perrin Willy cinquième. Ce classement reflète également une excellente relève pour les années à venir puisque 27 enfants sont classés dans ces catégories jeunes. En grand prix à l'échelon supérieur, ce sont 26 coureurs qui ont contribué à ces résultats exceptionnels pour le ski club. BRAVO à tous ceux qui ont porté haut les couleurs du club et de la station du Lac Blanc en espérant faire mieux l'hiver prochain. Il reste dès à présent à préparer la future saison par la préparation physique d'été et les stages sur glacier afin d'arriver au top pour 2013/2014.

PETIT BONHOMMIEN

Prochaine parution du Petit Bonhommien, le mercredi 10 juillet 2013. Le dépôt des documents à publier se fait jusqu'au mercredi 03 juillet 2013 dernier délai.

Directeur de la publication : Roger Bleu. Procès-verbal du conseil municipal et collectes des documents : Stéphanie Gaschy. Mise en page club informatique : Benoît Clauss, Jonathan Perrin, Frédéric Perrin. Distributions écarts : Valérie Schmitt, Bertrand Schlupp, Arnaud Schlupp, François Masson, Jacques Henry, Isabelle Tempé, Frédéric Perrin, la poste. Distributions dans le village : Roger Bleu, Paul Thinès, Brigitte Guillemain, Isabelle Calmettes, Catherine Florance, Robert Claudepierre, Jean-Luc Ancel, Corinne Masseran, Suzanne Pinna, Florence Chafiol. Remplaçants distribution : Gilbert Guidat, Denis Maire. Bulletin municipal tiré à 380 exemplaires. Mairie du Bonhomme, 61 rue du 3ème spahis algériens. Tél.: 03.89.47.51.03. Fax : 03.89.47.53.25. Courriel : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr